

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	21 (1892)
Heft:	11
Rubrik:	Les examens de recrues pour l'année 1891

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des écoles spéciales dans la partie catholique du canton, à Romont, à Estavayer et à Châtel-Saint-Denis. Ce n'était pas à proprement parler des écoles secondaires; c'était plutôt des progymnases destinés à la préparation des élèves pour le Collège. On y étudiait le latin et le français avec les éléments des mathématiques, l'histoire et la géographie. Une école spéciale, tenue par un chanoine à Romont daterait du XV^e siècle; on y donnait des leçons de latin. Cependant ce n'est qu'au commencement de ce siècle que cette école prit une certaine extension sous la direction de M. l'abbé Lhoste, religieux de l'abbaye de Bellelay (Jura bornois), qui fut supprimée par la Révolution. Cette abbaye avait fondé une école d'une grande renommée. M. Lhoste agrandit l'école de Romont au point d'y établir un gymnase de six cours qui subsista jusqu'en l'année 1847, renfermant plus de 30 élèves. La plupart des ecclésiastiques de la contrée reçurent là leur première formation. Outre leur bénéfice de chanoine les deux ecclésiastiques qui y remplissaient les fonctions de professeur, recevaient de la commune une allocation de 200 fr. chacun.

De temps immémorial le clergé d'Estavayer donnait aussi des leçons de latin et de français, mais cette école ne reçut une certaine importance qu'en 1826, lorsque les Jésuites y établirent un pensionnat, pour les basses classes. Cette école avait six cours comme celle de Romont. Le même professeur tenait à la fois deux classes. Cet établissement disparut avec l'expulsion des Jésuites, en 1848.

L'école de Châtel-Saint-Denis fut fondée en 1804, par M. le curé Déglice et richement dotée relativement à l'époque. Les revenus de la fondation s'élevaient à 900 florins. Le bénéficiaire n'avait à remplir que le programme de deux classes latines. Le nombre des élèves fut toujours restreint. Quoique ces institutions ne fussent des écoles secondaires au sens actuel du mot, cependant elles rentrent dans cette catégorie.

(A suivre)

Les examens de recrues pour l'année 1891

Chaque année, le Département fédéral de l'Intérieur publie les résultats des examens pédagogiques. Nous venons de recevoir le dernier cahier. Ces cahiers sont très instructifs. Ils nous donnent divers renseignements pleins d'intérêts. Comme les instituteurs n'en ont pas connaissance, nous nous sommes fait un devoir jusqu'ici d'analyser ces rapports à leur intention. Le rapport de 1891 qui nous arrive en ce moment renferme plusieurs informations propres à stimuler le zèle des instituteurs. C'est pourquoi nous nous faisons un devoir de les reproduire.

Ce rapport constate, dans son introduction, qu'en 1890, douze recrues suisses se sont présentées aux examens, qui n'avaient fréquenté aucune école; l'automne dernier, il n'y en avait que 2: l'une avec la désignation d'individu nomade, l'autre comme étant le fils d'un vannier ambulant. Les résultats de leurs examens n'ont pu être attribués à aucun district ni canton quelconques, ces recrues n'ayant su indiquer aucun domicile déterminé coïncidant avec leur temps d'obligation de fréquentation de l'école primaire. Ils forment ainsi, à eux seuls, une catégorie à part, sous la désignation de : « sans instruction ni domicile déterminé. »

Les résultats des examens, contenus dans nos tableaux, présentent, sur ceux de l'automne 1890, un progrès sensible et même réjouissant. Pour toute la Suisse, en effet, le nombre des résultats totaux pour les meilleures notes (soit 1 dans plus de deux branches) s'est accru de 3 recrues en moyenne sur 100, tandis que pour les plus mauvaises notes (soit la note 4 ou 5 dans plus d'une branche) ce nombre a diminué de 2. Ce regroupement des notes obtenues, en un résultat total ou d'ensemble, a été établi directement et pour la première fois dans les examens de l'année 1886. En nous basant sur les expériences faites dès lors, nous avons essayé de reprendre ce mode de classification et de l'étendre, par calcul, en remontant jusqu'à 1881. Les chiffres ainsi obtenus pour une période de 11 années (de 1881 à 1891) nous offrent, dans le tableau suivant, les résultats principaux pour une plus longue période d'années. Comparons ceux de la Suisse en général avec Fribourg, Berne et Soleure.

Cantons	Sur 100 recrues, ont obtenu de très bons de très mauvais résultats totaux, c'est-à-dire la note											
	1 dans plus de deux branches						4 ou 5 dans plus d'une branche					
	1891	1890	1889	1888	1887	1886	1891	1890	1889	1888	1887	1886
Suisse	22	19	18	19	19	17	12	14	15	17	17	21
Berne	18	15	13	15	11	11	15	17	19	19	22	25
Lucerne	20	14	13	15	16	14	16	21	25	24	26	27
Fribourg	17	9	12	12	14	14	11	19	18	24	19	28
Soleure	19	17	20	17	22	19	12	12	10	12	11	15

Nous ne nous berçons pas d'une téméraire illusion en espérant que le zèle et l'activité qu'on a déployés pendant ces dix dernières années ne sont que le prélude de résultats tels, qu'ils nous causeront à l'avenir une plus grande satisfaction.

Il y a loin de là encore à craindre que nous formions jamais une quantité d'hommes instruits, de savants, telle qu'elle

détourne la nouvelle génération des professions manuelles, toujours indispensables. Car si, comme nous l'espérons, nous arriverons dans quelques années — et Dieu sait au prix de quels efforts — à faire disparaître à peu près totalement des résultats des examens des recrues les mauvaises notes 4 et 5, nous n'aurons cependant atteint, que d'une manière encore imparfaite, le but modeste que s'est proposé, il y a 50 ans déjà, l'école populaire. D'ailleurs, le plus simple journalier ou le manœuvre qui posséderait dans les différentes branches une instruction à laquelle répond actuellement la note 3, n'aurait pas lieu de se plaindre jamais, en entrant dans la vie publique, de posséder un bagage superflu ou embarrassant de connaissances.

Il n'est donc pas question de songer à se reposer sur les modestes lauriers que nous avons obtenus ni de cesser de travailler à éléver le niveau de l'instruction populaire. Toutefois le chemin parcouru jusqu'ici nous fait espérer de voir dans l'avenir ces efforts toujours mieux couronnés de succès.

Nous avons déjà fait remarquer, l'année dernière, que les résultats des examens pédagogiques des recrues pouvaient difficilement être comparés entre eux, d'une manière absolue,

Suisse Cantons Districts	Nombre des agriculteurs examinés	Sur 100 agriculteurs		
		Ont fréquenté une école supérieure	Ont obtenu la note	
			1 dans plus de deux branches	4 ou 5 dans plus d'une branche
Suisse	30891	5	8	21
Berne	7492	3	6	23
Lucerne	2159	12	6	30
Soleure. . . .	706	9	12	18
Grisons. . . .	1361	8	7	20
Fribourg	2220	3	7	18
Broye	287	2	11	15
Glâne	271	1	8	12
Gruyère	421	2	8	18
Sarine	390	4	6	19
Lac	252	4	8	18
Singine. . . .	434	3	4	24
Veveyse	165	1	9	15

suivant les différents cantons et districts, par la raison que les recrues appartiennent, dans des proportions différentes, soit à l'agriculture, soit à d'autres vocations, notamment aux professions industrielles. Nous avons également attiré l'attention de nos lecteurs sur l'influence des circonstances professionnelles quant aux résultats des examens, relevant, entre autres, le fait bien naturel que les recrues appartenant à la classe des agriculteurs cèdent le pas, en matière d'instruction primaire, aux recrues exerçant d'autres professions.

La responsabilité qu'entraînent, pour chaque contrée, des mauvais résultats d'examen, diffère ainsi bien naturellement, selon que dans cette contrée l'agriculture ou l'industrie y est prédominante. Cette inégalité disparaîtra lorsqu'on sera à même de comparer entre eux, pour ces différentes régions, les examens de recrues placées dans les mêmes conditions professionnelles.

Guidés par cette pensée, nous avons dressé plus haut un tableau comparatif des examens des recrues agricoles des années 1889, 1890 et 1891 pour quelques cantons agricoles et pour les divers districts de notre canton.

SUJETS DE COMPOSITION DONNÉS EN 1891

1. Signification des notes d'après le règlement :

Note 1 : Petit travail écrit, tout à fait ou assez correct au point de vue du contenu et de la forme (orthographe, ponctuation, calligraphie).

Note 2 : Composition moins satisfaisante avec fautes légères.

Note 3 : Ecriture et style faibles, contenu cependant compréhensible.

Note 4 : Composition presque sans valeur.

Note 5 : Ecriture tout à fait nulle.

2. Chaque recrue devait faire un petit travail de composition sur l'un des sujets suivants :

- a) Tous les sujets peuvent être traités sous forme de lettre ;
- b) Dans le choix des sujets, on aura égard à la position sociale des recrues ;
- c) Avant d'être traité, chaque sujet sera brièvement expliqué par l'expert.

1. La fête centenaire de la Confédération célébrée dans mon lieu natal.
2. Comment j'emploie l'après-midi du dimanche ?
3. Décrire l'hiver de 1890 à 1891.
4. Température et état des récoltes dans l'été 1891.
5. Inviter, par lettre, un débiteur à régler un compte déjà vieux.
6. « Sème dans ta jeunesse, tu récolteras dans ta vieillesse. »

7. Moyens de conserver et de fortifier la santé.
 8. Raconter un accident.
 9. Inviter, par lettre, un ami à faire partie d'une société de gymnastique ou d'une fête de chant, de tir, etc.
 10. Mettre en garde un ami contre les dangers d'une mauvaise compagnie.
 11. Remercier par lettre un protecteur bienveillant qui vous a procuré une place avantageuse.
 12. Raconter une promenade d'une Société de gymnastique ou de chant, une partie en traîneau, de montagne, etc.
 13. Annoncer à un ouvrier, engagé précédemment, qu'il pourrait entrer dans sa nouvelle place plus tôt.
 14. S'excuser du retard qu'on a mis à payer une dette, et annoncer qu'on en envoie le montant.
 15. Comment pourrons-nous gagner la confiance de nos semblables ?
 16. Avantages et inconvénients de votre profession.
 19. Un maître d'état prie un confrère de lui céder pour quelque temps un de ses ouvriers.
 18. Au moment de partir pour l'Amérique, prendre congé par lettre d'un de ses amis.
 19. Un apprenti annonce à ses parents la mort subite de son patron.
 20. Nos meilleurs aliments.
 21. Un paysan, très éprouvé par la grêle, demande qu'on lui remette une partie de ses impôts.
 22. Annoncer à un ami le retour inattendu de ton frère de l'étranger.
 23. Le travail seul procure le pain quotidien.
 24. Première sortie d'un convalescent ; visite à son jardin, à l'atelier, etc. (lettre).
 25. Lettre d'un fils à son père absent ; le renseigner sur l'état de la famille et sur la marche des affaires depuis son départ.
 26. Avantages que procure de bonnes notes dans le livret de service.
3. Nous donnons ici un choix de compositions écrites à l'occasion des examens pédagogiques de l'automne dernier, et qui ont obtenu les notes indiquées en regard de chacune d'elles. Les auteurs de toutes ces compositions n'ont suivi que l'école primaire.

1. Note 1.

Mon cher Louis,

Je profite du premier moment de loisir pour m'entretenir quelques instants avec toi. Il y a longtemps que ma conscience est chargée d'une petite faute. Cher ami je sais que tu es encore jeune et bon ouvrier mais un jour viendra où les cheveux gris couronneront ta tête et en même temps la faiblesse s'emparera de tes membres. Je te

conseille cher ami d'y songer souvent, laisse de côté les mauvaises compagnies qui peuvent t'entraîner à la débauche. Je sais que tu gagnes de bonnes journées et en économisant un peu ton argent tu peux facilement acquérir un certain montant que tu pourrais verser dans une banque qui te rapporterait chaque année intérêt. Plus tard je suis sûr que tu seras très heureux de trouver une petite fortune pour te soulager soit dans ta vieillesse ou tes maladies.

Cher ami. Je te rappelle en finissant ce petit proverbe : « Sème dans ta jeunesse, tu récolteras dans ta vieillesse. En attendant le plaisir de te revoir. Je reste ton ami affectueux.

2. Note 1.

Le travail seul procure le pain quotidien

Bien cher ami,

Comme j'ai appris de la part de tes parents que tu perdais de plus en plus le goût du travail, je crois me rendre un devoir de te faire un petit reproche. Si tu savais la peine que tu cause à tes parents, je te promets que tu te remettrais consciencieusement au travail. Car c'est une loi que Dieu a imposé à l'homme ; et quiconque n'aime pas l'occupation est malheureux toute sa vie.

C'est dans l'espoir, que tu recevras ce doux reproche en bonne part, que je t'engage à changer de régime.

Ton ami dévoué

3. Note 2.

Le travail seul procure le pain quotidien

Cher ami.

J'ai appris par des personnes que tu ne t'attachais pas beaucoup au travail que tu te plaisais mieux aux jeux et à fréquenter les auberges. Cher ami ça m'étonne beaucoup car je croyais que tu donnerais un bon citoyen est un homme ardent au travail. Si tu as l'idée de te conserver un ami tâche de te conduire dès aujourd'hui comme un homme qui aime le travail et qui cherche à amasser quelque argent.

Reçois cher ami mes meilleures salutations.

4. Note 2.

Bien cher ami,

C'est avec une grande joie, que je t'écris ces quelques mots. Il y a une dizaine de jours, nous avons eu une grande surprise en apprenant l'arrivée de mon cher frère, parti depuis 3 ans pour l'Amérique du Sud. Deux mois s'étaient écoulés ; aucunes nouvelles ne nous étaient parvenues de sa part.

Oh ! quelle joie nous avons éprouvé en apprenant son retour.

Il s'est accompli le trois octobre passé.

Je t'invite, cher ami, à venir passer quelques temps auprès de nous, afin que nous puissions nous récréer.

J'espère, que cette nouvelle t'aura causer un grand bonheur.

Reçois cher ami, mes amicales salutations.

5. Note 3.

Le travail seul procure le pain quotidien

Le travail nous procure notre pain. Un homme qui aime se trouve toujours bien, mais celui que ne veux pas travail et toujours malheu-

reux. C'est Dieu qui nous a donné le travail. Quel plaisir de travailler lorsqu'on est en bonne santé. On voit de grand matin le cultivateur sort avec des outils pour aller travailler à la campagne, afain que ses terre lui rapporte d'avantage.

6. Note 3.

**Annoncer à un ami le retour inattente de ton frère
de L'étranger**

Ton arrivé ma beaucoup étonné tu me dissais que tu alais a L'étranger pour 4 ans.

Et tu te croyais de pouvoir amasser de la fortune.

Tu aurais mieux fait de resté avec tes parents pour leur aider.

Maintenan du sais que les pierres sont aussi dur à l'étranger que chez-nous.

7. Note 4.

Cher ami

Je viens t'annoncer la rive de ton frère Il est arrivee dimanche chez mois. Je ne le reconnaissent plus. Il est un baux jeune homme. Il ma dit qu'il vous lait allerent vous trouver un de sejours On a eu on grand plaisir quant on la vu arriver.

En attende de tes réponce je reste ton dévouée amie

8. Note 4.

rouMou le 16 octobre

voulévouman on vouzé un peu dareja a acheté queleque souti pour que ge puise travaillé de Moumètteu il en sou prouquure qèleque sin avan que sanonalle plu run pou travallè ge vous sa Nouse que se travalle toujours du Mason cheure en quele ge me réquoumade beur a vou resevè me sancheure salutaton.

9. Note 5.

Fairrevrè sa il mesait tinvra plaisir de terevoir il à deux sanet cejeteparevu il tefoudra mècrire une réponse ô pluvete

Resevémésinsait sa lu tation

(A suivre.)



**SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES
DE LA SUISSE ALLEMANDE**

Le 11 octobre dernier, 150 hommes d'école environ se trouvaient réunis à Lucerne pour constituer une Société catholique des cantons allemands. Un office célébré dans l'église des Jésuites pour les instituteurs défunts précéda l'ouverture de la séance. A 10 heures, le Congrès se trouvait réuni dans la salle du Grand Conseil sous la présidence de M. le doyen Tschopp, inspecteur scolaire fribourgeois. On y remarquait, M. Fischer, directeur de l'Instruction publique de Lucerne; M. Winert,